



**PRÉFECTURE
DE SAINT-BARTHÉLEMY
ET SAINT-MARTIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Martin, le 11/05/2023

ÉVÈNEMENTS FESTIFS NON DÉCLARÉS

LA PRÉFECTURE APPELLE AU RESPECT DES RÈGLES DE SÉCURITÉ

Durant ce week-end prolongé du 6, 7 et 8 mai 2023, la gendarmerie et les services de la préfecture sont intervenus sur plusieurs soirées non déclarées et ont constaté plusieurs manquements à la réglementation en vigueur concernant les établissements recevant du public (ERP) et l'organisation d'évènements susceptibles de rassembler un public nombreux.

Si les festivités représentent un atout majeur pour notre île et contribuent à son attractivité touristique, des règles essentielles sont à respecter pour que la sécurité des personnes soit assurée. Dans ce cadre, pour toute mise en place d'un évènement festif ayant vocation à accueillir un public nombreux, il est rappelé aux organisateurs de se rapprocher des services de la collectivité et de la préfecture afin d'être accompagnés dans les démarches. Cette même obligation s'applique aux gérants de débits de boissons organisant un évènement accueillant un public supérieur à leur autorisation ERP.

Contact Service de la communication :

06 90 35 22 00

alain.rioual@saint-barth-saint-martin.gouv.fr